

# Assemblée Générale du 19 juin 2021

## Procès-verbal

L'an 2021, le 19 juin à 14 heures, les adhérents de l'ANPEA, dont le siège social est situé à Paris (10ème) au 3 rue de Metz, se sont réunis en assemblée générale ordinaire en visioconférence ou téléphone.

Une convocation a été adressée par le conseil d'administration pour soumettre à l'assemblée générale :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 mai 2020
- Présentation et approbation du rapport annuel 2020
- Présentation et approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce pour l'exercice clos au 31 décembre 2020
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport du commissaire aux comptes
- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Pouvoirs pour effectuer les formalités
- Questions diverses

### **RESOLUTION N°1 : PROCES-VERBAL DE L'AG DU 8 MAI 2020**

*L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, approuve le procès-verbal de l'AG du 8 mai 2020.*

### **RESOLUTION N°2 : RAPPORT MORAL 2020**

Rachida Teraoui, présidente, présente son rapport moral.

« Cette année 2020 fut particulièrement éprouvante et inédite. Nous avons toutes et tous dû nous adapter, gérer l'urgence et l'inhabituel, garder espoir.

Dans ce contexte de crise sanitaire, avec ses confinements successifs, ses contraintes au télétravail et à la scolarisation à domicile, les parents furent tout particulièrement mobilisés auprès des leurs enfants. J'espère alors que vous, chères et chers adhérent(e)s, avez réussi à surmonter cette épreuve et que vos enfants se portent bien.

Malgré cette crise donc, l'ANPEA a poursuivi son activité. Et ce, grâce à la mobilisation de chacun(e) de ses parents bénévoles que je remercie chaleureusement et très sincèrement aujourd'hui.

#### **[Mobilisation bénévole]**

Nous ne nous sommes collectivement pas vus (au sens de toucher !) depuis la réunion du conseil d'administration à Paris le 1er février 2020, soit depuis presque un an et demi.

Mais nous avons réussi à maintenir sur l'année 2020 un rythme régulier d'échanges grâce à la visio à raison d'un CA par mois ; d'une AG et d'une dizaine de réunion de travail sur nos projets.

#### **[Représentation]**

A cette disponibilité sans faille des administrateurs, s'ajoute leur participation aux différentes instances de représentation, qu'elles soient locales ou nationales. Moins de kilomètres et de temps passés dans les transports, mais bien plus d'heures devant leur écran !!

## [Information aux familles]

Bien que nous n'ayons été que marginalement interpellés pour des questions liées au contexte et au coronavirus, notre standard téléphonique et notre boîte mail n'ont pas chômé.

Nous avons essayé de répondre au mieux aux parents qui venaient d'apprendre le problème de vue de leur enfant, en partageant notre expérience, nos doutes et nos joies. De même que nous nous sentions bien démunis et surtout très en colère face aux appels à l'aide des familles confrontés à la pénurie de professionnels dans l'accompagnement de leur enfant. Instructeur en locomotion, orthoptiste, enseignant spécialisé, transcripteur, ophtalmologue... tous ces métiers hyper spécialisés qui peinent à recruter et qui sont pourtant tellement essentiels au développement de l'autonomie de nos enfants.

## [Plaidoyer]

C'est pourquoi nous avons dû dans certaines situations réagir avec véhémence, notamment en interpellant les médias. Devons-nous accepter qu'une inspection académique ignore la problématique des élèves déficients visuels privés d'enseignant spécialisé ? Cela vous semble-t-il normal que ce soit l'ANPEA qui trouve un candidat pour ce poste ? Devons-nous accepter qu'il existe encore des départements dépourvus de service d'accompagnement aux enfants déficients visuels ? Cela vous semble-t-il normal que des centaines d'enfants soient sur liste d'attente ?

Le contexte a bon dos, mais nous ne lâcherons rien. Et lorsque des sentiments d'impuissance et de découragement nous étreignent, je pense aux parents qui ont écrit l'histoire de l'ANPEA et de leurs enfants.

Afin d'appuyer nos combats sur des données objectives, nous avons donc réalisé une enquête sur les moyens dont disposent les services d'accompagnement de nos enfants. Nous en publierons les résultats à la rentrée 2021.

## [Projets]

Bien qu'impactée par cet étrange épisode du coronavirus, notre dynamique s'est maintenue, avec de prometteuses réalisations :

- La concrétisation d'une réflexion menée avec la Fédération des Aveugles de France autour de la thématique de la lecture qui marque ainsi le démarrage du projet « A l'aventure des mots ».
- La finalisation de l'écriture d'un projet de création de vidéos à destination des familles sur la déficience visuelle, en partenariat avec le CTRDV.
- Le lancement des « rendez-vous des jeunes déficients visuels », prémises à la constitution d'un conseil des jeunes au sein de l'association.
- La campagne menée avec Trisomie 21, Unanimes et la Fédération Générale des PEP sur l'école inclusive avec le hashtag #maplacecestenclasse et la publication d'un sondage Harris Interactive sur la « Vision des Français concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ».
- En enfin, le lancement de l'enquête dite « Homère », menée par un consortium, concernant les problématiques rencontrées par les personnes déficientes visuelles.

En revanche, et parce que ces projets mobilisent beaucoup d'énergie et de nous-mêmes, nous regrettons de n'avoir pu finaliser le guide sur l'école tant attendu. Et ce, malgré l'important travail fourni par les parents bénévoles ! Nous comptons bien nous y remettre pour proposer rapidement aux parents un support d'information concernant le parcours de scolarisation de leur enfant ayant une déficience visuelle. N'hésitez pas à nous mettre la pression pour qu'il sorte au plus tôt.

Finalement, c'est le sujet des vacances et loisirs qui a le plus été impacté par la crise et a donc été mis entre parenthèses en 2020. Nous espérons que 2021 sera plus propice aux opérateurs et acteurs associatifs investis dans l'offre de vacances accueillantes pour tous les enfants... et surtout les nôtres !

## **[Indépendance financière]**

Si nous pouvons ainsi poursuivre les combats et les actions de l'association, c'est d'abord grâce à nos généreux donateurs et bienfaiteurs qui croient en nous ; et ensuite à nos financeurs qui nous ont accordé leur confiance. Je les remercie aujourd'hui et me réjouis en particulier de la présence de la Fédération des Aveugles de France.

## **[Et demain ?]**

L'année 2021 a commencé comme l'année 2020 a terminé... dans l'incertitude d'une crise qui dure. Mais la concrétisation de nos beaux projets, l'arrivée d'Amandine dans l'équipe, la perspective de se retrouver à l'automne autour d'un événement fédérant les familles, les collaborations fructueuses et engagées avec nos partenaires et amis, la force et les convictions des parents ainsi que notre énergie à toutes et tous contribueront malgré tout à faire de 2021 une année plus inclusive et solidaire qu'hier ! Merci. »

***L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, approuve après présentation et échanges le rapport moral 2020.***

## **RESOLUTION N°3 : APPROBATION DES COMPTES 2021**

Emmanuelle D'Hoop, Directrice administrative et financière du GAPAS, présente le rapport financier 2021.

« En 2020, l'ANPEA a poursuivi ses activités notamment par l'animation du réseau national d'accompagnement des familles d'enfants aveugles et malvoyants avec ou sans troubles associés.

La décision de transférer les immeubles au GAPAS a été approuvée en 2017. Les démarches sont toujours en cours.

### **Évènements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion :**

Au moment de la rédaction de ce rapport de gestion, un 3<sup>ème</sup> confinement (à compter du 20 mars et pour 4 semaines) vient d'être annoncé par le gouvernement dans 16 départements pour lesquels la situation épidémique se dégrade dont l'Ile-de-France et les Hauts-de-France, avec restrictions des déplacements, fermeture de tous les commerces non essentiels. Les accompagnements des établissements médico-sociaux se poursuivent.

Dès lors, ces mesures auront un impact financier probable pour l'année 2021 non chiffrable à ce jour notamment sur le report de certains projets initialement prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2021 au second semestre et l'obtention de nouvelles subventions pour l'association. Les actions prévues seront mises en œuvre à partir de 2021 ou 2022.

Face à l'aggravation de la propagation de l'épidémie de Covid-19, l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 1er juin 2021 par la Loi du 15 février 2021.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité de manière pérenne. En conséquence, les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

### **Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues :**

L'année 2020 concrétise la mise en œuvre du Nouveau Règlement Comptable ANC 2018-06 et 2020-08. Cela vient modifier les états financiers pour plus de transparence et de facilité de lecture.

Ce règlement, faisant suite au CRC 99, a pour objectif de donner plus de lisibilité pour les recettes spécifiques aux organismes de droit privé à but non lucratif (dons, legs, mécénat, contributions en nature), de supprimer certaines spécificités comptables du secteur médico-social pour les mettre en conformité avec le plan comptable général et de donner plus d'informations sur les natures d'activité relevant de la gestion libre et/ou du secteur médico-social.

Les principales modifications concernent le reclassement des subventions d'investissements présentées en 2019 en fonds associatifs vers le poste subventions d'investissements en 2020, ainsi que le virement au résultat d'une reprise de subvention au même rythme que l'amortissement d'immobilisations financées.

Une information détaillée de ces mouvements est communiquée en annexe des comptes annuels.

## **Activité et résultats de l'ensemble de l'association :**

### **1. Analyse du bilan :**

Le bilan s'équilibre à 10 137 117 €, soit une diminution du total du bilan de 234 876 € par rapport à 2019, qui s'explique essentiellement par l'amortissement des bâtiments.

L'association ANPEA n'ayant pas transféré les bâtiments qu'elle détient, lors du transfert partiel d'actifs en faveur du GAPAS au 1<sup>er</sup> janvier 2014, elle met à disposition du GAPAS les locaux nécessaires à la gestion des établissements. Une convention de mise à disposition pour chaque établissement a été signée.

On peut noter que :

- Le fonds de roulement net global augmente de 354 350 €.
- Le besoin en fonds de roulement diminue de 7 590 €.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie augmente de 361 940 €.

### **2. Analyse du résultat :**

L'association dégage en 2020 un bénéfice comptable de 405 739 €, s'expliquant par :

- Un Leg et une assurance vie reçu, pour un montant de 385 233 € ;
- Le résultat des autres activités de l'association pour un montant déficitaire de 55 638 € (dont 5 600 € de produits financiers sous déduction de l'impôt dû) ;
- L'écart entre la facturation des loyers, l'amortissement des constructions, sous déduction des reprises de subventions, et les frais financiers, pour un montant excédentaire de 76 144 €.

L'assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation des résultats soit un excédent de 405 739,30 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat excédentaire de 405 739,30 € de la manière suivante : Report à nouveau : 405 739,30 €

### **Évolution prévisible :**

Pour l'année 2021, l'ANPEA continuera les actions entamées en 2020.

Il n'est pas prévu d'autres projets qui impacteraient les finances de l'association. »

***L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, après la lecture du rapport de gestion et la présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui lui sont faites, approuve les comptes 2020 tels qu'ils lui sont présentés, lesquels font apparaître un excédent comptable de 405 739,30 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.***

## **RESOLUTION N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

***L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, sur la proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat de l'exercice 2020 d'un montant de 405 739,30 € au compte 110 de report à nouveau.***

***Madame Guggino-Crenu, commissaire aux comptes, approuve les comptes 2020 de l'ANPEA sans réserve.***

## **RESOLUTION N°5 : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL**

*L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, après la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, approuve les conventions réglementées pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 telles qu'elles lui sont présentées.*

## **RESOLUTION N°6 : QUITUS**

*L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, donne quitus au conseil d'administration pour la gestion de l'association pour l'année 2020.*

## **RESOLUTION N°7 : POUVOIRS**

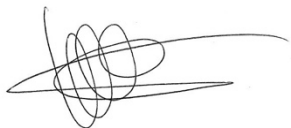
*L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, donne pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer les formalités liées à l'exercice 2020.*

La séance est levée à 16 heures.

Fait le 19 juin 2021, en visio.

La présidente, Rachida Teraoui

La secrétaire, Caroline Chabaud-Morin



POUR APPROBATION